

FICHE ACTION 9
ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL+
(« Coaching emploi »)

1. Définition de l'accompagnement

Les actions Coaching emploi sont proposées sur le territoire haut-rhinois, en parallèle de la Plateforme Jobcoaching du Bas-Rhin expérimentée dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et gérée indépendamment du présent appel à projets.

*La plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité, appelée également Job Coaching, intervient en direction des nouveaux entrants bénéficiaires du rSa (BrSa), sur le territoire du Bas-Rhin ;
Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching.*

La CeA souhaite en effet développer le « pouvoir d'agir » des bénéficiaires pour les rendre acteurs de leur propre parcours avec les objectifs suivants :

- Se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée d'abord sur les capacités des personnes ;
- Aller directement à l'activité ;
- Développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi (formation, PMSMP, etc).

2. Le profil du public visé

L'action de Coaching emploi vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du rSa « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un potentiel d'«employabilité ». Dès l'orientation, le bénéficiaire du rSa doit être jugé en capacité d'opérer rapidement ses propres choix d'activité et d'emploi.

Le public cible est constitué des nouveaux entrants dans le dispositif du rSa, orientés par la Collectivité européenne d'Alsace et par les plateformes d'accueil et d'orientation, pouvant travailler et disponibles immédiatement pour occuper un emploi.

Des bénéficiaires du rSa ayant déjà eu un autre accompagnement arrivés à terme de leur suivi pourront également être réorientés par les services de la Collectivité européenne d'Alsace en charge du rSa.

3. Les objectifs de l'accompagnement

L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante, ou a minima de retrouver un nouveau pouvoir de décision et d'action pour être réellement acteur de son parcours.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les personnes entrantes dans le dispositif RSA ;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi ;

- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle. Le temps constitue un facteur majeur de découragement dans leurs parcours de vie.

4. Les modalités de l'accompagnement (fréquences et intensité)

Le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) est conclu pour une durée de 3 mois.

Le coaching peut être individuel ou collectif et la fréquence des rencontres à minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique.

Les prestations proposées doivent permettre au BrSa de :

- Se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, objectiver pour se donner confiance, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes

- Aller directement à l'activité : un accompagnement personnalisé est nécessaire pour aider les allocataires à construire, valider et concrétiser leur projet professionnel. Les actions de médiations directes ont pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du rSa. Elles peuvent être mises en œuvre pour un public spécifique (jeunes de moins de 30 ans, diplômés...), ou selon la méthode d'accompagnement IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) ou toute autre action de médiation à l'emploi.

- Développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi : l'accompagnement est orienté sur la recherche d'emploi. Des actions connexes peuvent être engagées, mais à chaque fois dans le but de rendre efficaces les démarches d'accès à l'emploi et d'amener chez chacun une dynamique d'accès à l'emploi. Par exemple, entrer dans une formation qualifiante ou certifiante doit répondre à une demande spécifique de recruteur(s) correspondant à un besoin à court terme formalisé. Ces actions doivent être ciblées, courtes et réactives dans un souci de préparation intensive préalable à l'embauche.

L'opérateur devra préciser les partenariats engagés avec le monde économique, les institutions, les associations...

5. La durée de l'accompagnement

L'action est d'une durée de 3 mois maximum. Après les 3 mois d'accompagnement, à défaut de reprise d'activité ou d'emploi la personne est réorientée vers un autre opérateur.

6. Les principales missions du référent

Les missions du référent sont détaillées au 5.2.1 de l'appel à projet

Plus spécifiquement, le coach assure les missions identiques à celles décrites dans la fiche « accompagnement professionnel ». Les missions varient par leur intensité et l'approche spécifique du coaching qui met en avant le pouvoir d'agir et l'autonomie de la personne.

Dans la mise en œuvre de l'accompagnement,

- Constituer un véritable temps d'échange approfondi car la difficulté à bien se situer sur le marché du travail peut constituer l'un des freins au retour à l'emploi.

Cette information va de pair avec la connaissance de l'environnement de l'entreprise, de ses codes et de ses exigences.

- Mesurer la distance à l'activité et travailler rapidement sur les savoir-faire et les savoir-être. Les notions de compétences transversales et transférables sont le cœur du diagnostics. Les compétences transversales sont des compétences génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles (exemples : lecture, écriture, compétences numériques, compétences organisationnelles, relationnelles, travail en mode projet...).

7. La taille des portefeuilles d'accompagnement

Le portefeuille du référent est constitué de 40 bénéficiaires du rSa en file active, pour 1 équivalent temps plein.

8. Mesures des résultats

En référence au point 5.2.7 de l'appel à projets relatif au suivi des objectifs et des résultats – définition des sorties positives, sont attendus les résultats suivants :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 60 %
- Taux de sortie du dispositif rSa liée à l'emploi : 50 % (constat de la sortie à réaliser dans les 6 mois de la fin d'accompagnement : à M+1/M+3/M+6)

Par ailleurs, la montée en compétences du bénéficiaire du rSa est à valoriser avec des données objectives. La structure propose des indicateurs permettant de mesurer la progression de la personne dans son parcours d'insertion.

Enfin, il est attendu que le CV de 100% des personnes accompagnées et prêtes à l'emploi soit déposé dans Job Connexion.